

CHIFFRE CLÉS

24 % des espèces autochtones évaluées sont menacées d'extinction

LISTE ROUGE DES MAMMIFÈRES DE HAUTE-NORMANDIE

De par sa situation géographique, la présence de grands massifs forestiers et d'une grande vallée fluviale, la Haute-Normandie présente encore un peuplement de mammifères sauvages relativement diversifié.

Cependant, malgré un contexte favorable à l'expression de la biodiversité mammalienne, plusieurs facteurs menacent les espèces. La région subit de fortes pressions anthropiques dues à l'étalement urbain, aux activités industrielles-portuaires et au développement des infrastructures de transports qui sont à l'origine d'une importante fragmentation des milieux naturels. De même, l'évolution des pratiques agricoles s'avère particulièrement défavorable au maintien des populations.

Du fait de leurs positions à différents niveaux de la chaîne alimentaire, les mammifères apparaissent comme de bons indicateurs de l'état des écosystèmes terrestres.

Au sein de ce groupe taxonomique, le statut de conservation de chaque espèce est différent, en fonction de ses exigences biologiques et écologiques.

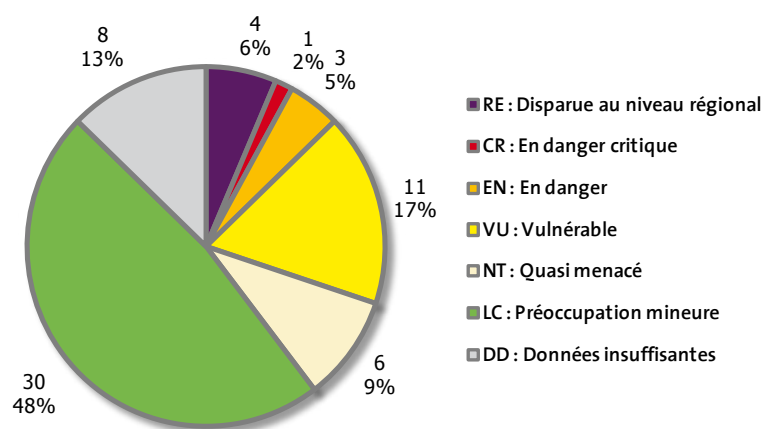
Afin d'apprécier objectivement la vulnérabilité des espèces, il est apparu nécessaire d'établir une Liste rouge des mammifères sauvages suivant la méthodologie élaborée par l'UICN (Union Internationale pour Conservation de la Nature). Une Liste rouge est un indicateur d'état visant à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle régionale.

La méthodologie élaborée par l'UICN est la seule reconnue internationalement permettant d'évaluer la biodiversité dans son ensemble.

Pour élaborer cette liste, l'ensemble des espèces contactées au moins une fois après 1500 ont été prises en considération, soit 86 taxons. Les espèces introduites après 1500, celles dont l'origine naturelle est douteuse, celles considérées comme erratiques, c'est à dire observées occasionnellement dans la région et celles dont la présence semble douteuse ne sont pas évaluées et classées dans les catégories Non Applicable (NA) ou Non Evaluée (NE).

ETAT DES LIEUX DU DEGRÉ DE MENACES DES MAMMIFÈRES DE HAUTE-NORMANDIE

RÉPARTITION DES 63 ESPÈCES DE MAMMIFÈRES AUTOCHTONES EN FONCTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE LA LISTE ROUGE



Source : GMN - BDD Groupe Mammalogique Normand. Réalisation : GMN. Date : 2013



La cellule permanente de l'OBHN est cofinancée par l'UE
L'Europe s'engage en Haute-Normandie



ETAT DES LIEUX DU DEGRÉ DE MENACES DES MAMMIFÈRES DE HAUTE-NORMANDIE (SUITE)

Sur les 86 espèces de mammifères recensées en Haute-Normandie depuis le 17^{ème} siècle, 63 espèces autochtones ont été passées au crible des critères de la Liste rouge selon la méthodologie de l'UICN.

Il ressort de l'évaluation que :

- **4 ESPÈCES ONT DISPARU** au niveau régional depuis le 17^{ème} siècle (le Loup, le Castor d'Eurasie, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe) ;
- **15 ESPÈCES SONT MENACÉES**, dont :
 - 1 en « danger critique » (le Rat noir) ;
 - 3 en « danger » (la Martre, l'Hermine, le Petit Rhinolophe) ;
 - 11 « vulnérables » (le Mulot à collier, le Campagnol amphibie, le Campagnol terrestre, la Barbastelle d'Europe, la Crocidure leucode, le Crossope aquatique, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, le Phoque veau marin, le Marsouin commun et le Grand rhinolophe).

24% des espèces autochtones évaluées sont menacées ;

- **6 ESPÈCES SONT PROCHES DE LA VULNÉRABILITÉ** (le Muscardin, la Belette d'Europe, le Putois d'Europe, le Murin de Bechstein, le Grand Murin, la Pipistrelle de Nathusius)

71% des espèces menacées ou quasi menacées sont liées aux habitats forestiers ainsi qu'aux agrosystèmes prairiaux et bocagers ;

Les 3 espèces de mammifères terrestres aquatiques indigènes sont menacées.

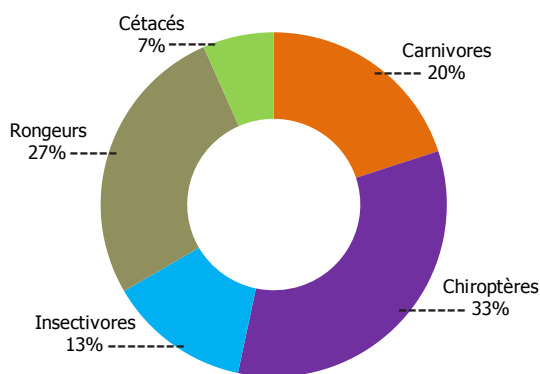
- **LA SITUATION DE 30 ESPÈCES N'EST PAS PRÉOCCUPANTE ;**
- **8 ESPÈCES NE PEUVENT PAS ÊTRE CLASSÉES**, en raison d'un manque de données.

Les mammifères évalués et classés menacés d'extinction en Haute-Normandie sont composés :

- de 5 espèces de chiroptères (chauves-souris) dont deux sont migratrices ;
- de 4 espèces de rongeurs dont deux sont aquatiques ;
- de 3 espèces de carnivores dont une est marine ;
- de 2 espèces d'insectivores dont une est aquatique ;
- d'une espèce de cétacé.

La sauvegarde des espèces de mammifères menacées dépend principalement d'actions de fonds qui visent à préserver de grands ensembles de milieux naturels et leurs interconnexions. Les domaines vitaux des mammifères étant généralement vastes, le maintien des populations ne peut s'envisager qu'à grande échelle. Par conséquent, la préservation de la nature dite « ordinaire » s'avère essentielle pour assurer la préservation des espèces menacées, en privilégiant des actions sur les espaces à vocation agricole, les zones humides, les habitats forestiers et le maintien des continuités écologiques.

La mise en œuvre de plans d'actions, tel que celui initié depuis 2009 pour les chiroptères, peut aider à la restauration des populations.



RÉPARTITION DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES SAUVAGES MENACÉS SELON LEUR ORDRE

Source : GMN - BDD Groupe Mammalogique Normand. Réalisation : GMN. Date : 2013

QUELQUES EXEMPLES

PETIT RHINOLOPHE



© GMN - Th. CHEYREZY

EN

Le Petit Rhinolophe est l'une des chauve-souris les plus menacées de la région. Elle est classée dans la catégorie «En Danger». Cependant, les populations des chauves-souris menacées semblent progressivement se reconstituer même si leur vulnérabilité demeure bien réelle.

MARTRE



© R. HARIVEL

EN

La situation de la Martre est préoccupante car elle risque de disparaître au nord de la Seine.

HERMINE

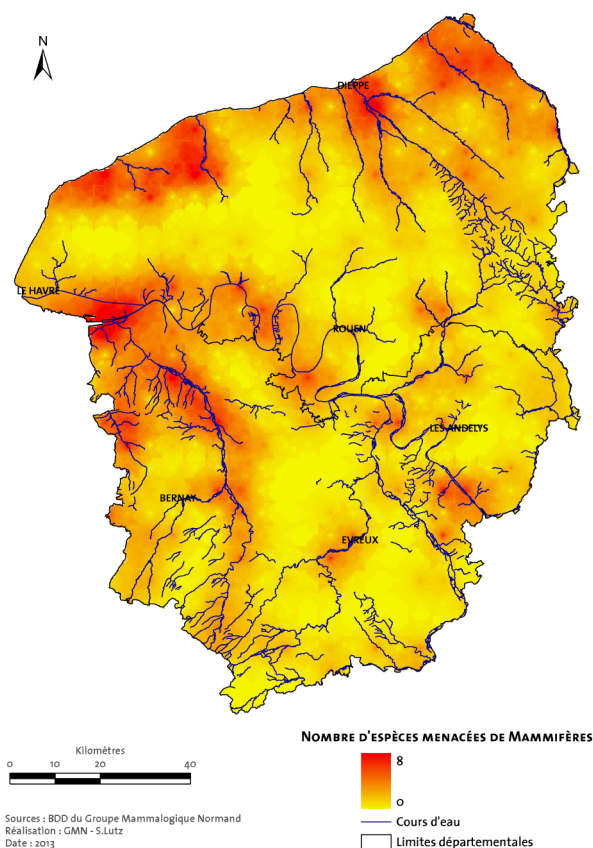


© G. LE GUILLOU

EN

Seules deux petites populations d'Hermine semblent subsister dans le nord de la Seine-Maritime et autour de la basse vallée de la Risle.

RÉPARTITION DES MAMMIFÈRES MENACÉS DE HAUTE-NORMANDIE



La Vallée de la Seine, notamment dans sa partie estuarienne, la vallée de la Risle, le Pays d'Auge, le Petit Caux et certaines vallées côtières de Seine-Maritime présentent le plus d'espèces menacées. Les mammifères sont pour la plupart cosmopolites et fréquentent divers types d'habitats. L'absence d'espèce menacée sur certaines mailles témoigne, au moins partiellement, d'une importante dégradation des milieux naturels. Il faut cependant tenir compte de la répartition de la pression d'observation, encore relativement hétérogène à l'échelle de la région.

COMPARAISON AVEC LES LISTES ROUGES RÉALISÉES À GRANDE ÉCHELLE

Le degré de menace est globalement plus élevé ou au même niveau à l'échelle de la Haute-Normandie qu'à grande échelle. Ceci s'explique pour trois raisons :

- la faible superficie de la région ;
- la forte pression anthropique ;
- et le fait que plusieurs espèces se situent en limite d'aire de répartition.

En comparaison avec la Liste Rouge nationale des mammifères de France métropolitaine :

- 22 espèces sont classées à un niveau de menace supérieur ;
- 31 espèces sont classées au même niveau de menace ;
- 1 espèce est classée à un niveau de menace inférieur.

En comparaison avec la Liste Rouge européenne des mammifères :

- 23 espèces sont classées à un niveau de menace supérieur ;
- 29 espèces sont classées au même niveau de menace ;
- 3 espèces sont classées à un niveau de menace inférieur.

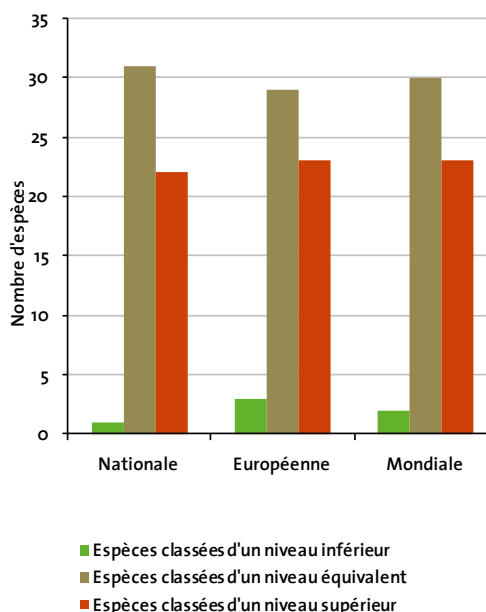
En comparaison avec la Liste Rouge mondiale des mammifères :

- 23 espèces sont classées à un niveau de menace supérieur ;
- 30 espèces sont classées au même niveau de menace ;
- 2 espèces sont classées à un niveau de menace inférieur.

Dans un contexte interrégional défavorable, les populations de plusieurs espèces menacées, bien que fragiles, restent viables à moyen terme en Haute-Normandie. Si la dégradation des milieux naturels se poursuit et si les continuités écologiques ne sont pas restaurées, plusieurs d'entre elles pourraient rapidement voir leurs populations atteindre des niveaux critiques, comme en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais, et leur niveau de menace augmenter.

L'évolution du statut des espèces marines est très dépendante de l'évolution de la situation de l'estuaire de la Seine, qui continue de se dégrader.

NOMBRE D'ESPÈCES DE LA LISTE ROUGE RÉGIONALE APPARTENANT À UNE CATÉGORIE D'UN NIVEAU DE MENACE INFÉRIEUR, ÉGAL OU SUPÉRIEUR PAR RAPPORT AUX LISTES ROUGES NATIONALE, EUROPÉENNE ET MONDIALE



Source : GMN - BDD Groupe Mammalogique Normand.
Réalisation : GMN. Date : 2013

LA LISTE ROUGE DES MAMMIFÈRES MENACÉS EN HAUTE-NORMANDIE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Haute-Normandie	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Europe	Catégorie Liste rouge Monde
<i>Canis lupus</i>	Loup	RE	VU	LC	LC
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	RE	LC	LC	LC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	RE	LC	NT	NT
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	RE	EN	EN	CR
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	CR	LC	LC	LC
<i>Martes martes</i>	Martre	EN	LC	LC	LC
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	EN	LC	LC	LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	EN	LC	NT	LC
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	VU	LC	LC	LC
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	VU	NT	NT	VU
<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre	VU	DD	LC	LC
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	VU	LC	VU	NT
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	VU	LC	LC	LC
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	VU	LC	LC	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	VU	NT	LC	LC
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT	LC	LC
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	VU	NT	LC	LC
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	VU	NT	VU	LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	VU	NT	NT	LC
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	NT	LC	LC	LC
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	NT	LC	LC	LC
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	LC	LC	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	NT	VU	NT
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	NT	LC	LC	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	LC	LC
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	LC	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	LC	LC	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	LC	LC	LC
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC	LC	LC	LC
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	LC	LC	LC
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	LC	NT	NT
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC	LC	LC	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	LC	LC
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	LC	LC
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	LC	LC
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	LC	LC
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	LC	LC	LC	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC	LC	LC	LC
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC	LC	LC	LC
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	LC	LC	LC	LC
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	LC	LC	LC	LC
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC	LC	LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	LC	LC	LC
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	LC	LC
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	LC	LC	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LC	NT	NT	NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC	LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	LC	LC	LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC	LC	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	LC	LC
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	LC	LC	LC	LC
<i>Sorex pygmaeus</i>	Musaraigne pygmée	LC	LC	LC	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	LC	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	LC	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	LC	LC
<i>Glis glis</i>	Loir gris	DD	LC	LC	LC
<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale noir	DD	LC	DD	DD
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	DD	NT	LC	LC
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	DD	LC	DD	DD
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	DD	LC	LC	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	DD	LC	LC	LC
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	DD	LC	DD	LC
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	DD	DD	LC	LC

Les 22 espèces suivantes ne sont pas évaluables selon la méthodologie UICN (catégorie NA = non applicable) car soit elles ont été introduites depuis le 17^{ème} siècle, soit elles sont considérées comme erratiques lorsque leur présence dans la région est occasionnelle, c'est-à-dire en général irrégulière et peu fréquente. A celles-ci s'ajoute une 23^{ème} espèce qui n'a pas été soumise à évaluation (catégorie NE = non évaluée) car sa présence reste à confirmer de façon formelle dans la région.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge Haute-Normandie	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Europe	Catégorie Liste rouge Monde
<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Rorqual à museau pointu	NA	LC	LC	LC
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual boréal	NA	DD	EN	EN
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	NA	NT	NT	EN
<i>Dama dama</i>	Daim européen	NA	NA	LC	LC
<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun à bec court	NA	LC	LC	LC
<i>Erignathus barbatus</i>	Phoque barbu	NA	NA	NA	LC
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	NA	LC	LC	LC
<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	NA	DD	DD	LC
<i>Hyperoodon ampullatus</i>	Hypérodon boréal	NA	DD	DD	DD
<i>Mesoplodon bidens</i>	Mesoplodon de Sowerby	NA	DD	DD	DD
<i>Mustela vison</i>	Vison d'Amérique	NA	NA	NA	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	NA	LC
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	NA	DD	DD	NT
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverrin	NA	NA	NA	LC
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA	NA	LC
<i>Orcinus orca</i>	Orque	NA	NA	DD	DD
<i>Pagophilus groenlandicus</i>	Phoque du Groenland	NA	NA	NA	LC
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	NA	NA	NA	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	NA	NA	LC
<i>Stenella coeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	NA	LC	DD	LC
<i>Sylvilagus floridanus</i>	Lapin de Floride	NA	NA	NA	LC
<i>Tamias sibiricus</i>	Tamia de Sibérie	NA	NA	LC	LC
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	NE	LC	LC	LC

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

La Liste Rouge des mammifères sauvages de Haute-Normandie est un indicateur du degré de menace qui pèse sur chaque espèce, à l'échelle régionale. Elle a été élaborée selon la méthodologie de l'UICN, reconnue mondialement.

24% des espèces de mammifères autochtones de Haute-Normandie sont menacées d'extinction, tandis que quatre sont déjà considérées comme éteintes au niveau régional.

Les espèces menacées présentent pour la plupart un niveau de menace régional d'une catégorie supérieure à celle des Listes rouges réalisées à grandes échelles en raison des fortes pressions anthropiques qui s'exercent sur la région, de sa faible superficie et du fait que plusieurs espèces se situent en limite d'aire de répartition.

Cet indicateur d'état est particulièrement alarmant concernant la situation de la nature dite « ordinaire ». La sauvegarde des populations des mammifères menacés passe par le maintien d'ensembles naturels et semi-naturels fonctionnels. Or La dégradation des espaces agricoles (régression du bocage, abandon progressif de l'élevage et forte diminution des surfaces de prairies...) et des zones humides, la mise en place de sylvicultures dynamiques et le développement des infrastructures de transports constituent d'importantes menaces pour les espèces les plus fragiles.

RÉGLEMENTATION

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces de mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national :

13 des 21 espèces menacées ou quasi-menacées de la Liste rouge régionale bénéficient d'une protection nationale

29 espèces évaluées dans la Liste rouge régionale bénéficient d'une protection nationale



LISTE ROUGE DES MAMMIFERES DE HAUTE-NORMANDIE

CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'INDICATEUR	
Thème 1	Biodiversité terrestre
Thème 2	Niveau de connaissance
Nature de l'indicateur	Etat
Indices	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du degré de menaces des mammifères de haute-normandie - Quelques exemples - Répartition des mammifères menacés de Haute-Normandie - Comparaison avec les Listes Rouges réalisées à grande échelle - Liste Rouge des Mammifères menacés en Haute-Normandie
Objectif	Apprécier l'évolution de la vulnérabilité des espèces
Origine	OBHN
Relation avec d'autres indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - N°13 : Evolution de la Superficie Toujours en Herbe dans la Surface Agricole Utile (Etat) - N°25 : Linéaire de haies (Etat) - N°31.1 : Biodiversité des Mammifères (Etat) - N°31.2 : Biodiversité des Chauves-souris (Etat) - N°7.1 : Surface artificialisée annuellement (Pression) - N°14 : Fragmentation de l'espace naturel et semi-naturel (Pression) - N°25.1 : Aide à la plantation de haies (Réponse)
Echelle de restitution	Région
Producteur indicateur	Groupe Mammalogique Normand

DONNÉES UTILISÉES	
Données n°1 : Base de données du Groupe Mammalogique Normand (GMN)	
Niveau d'accessibilité des données	Privé
Source (s)	Groupe Mammalogique Normand
Description	Données collectées en Haute-Normandie par les observateurs du Groupe Mammalogique Normand et d'autres organismes contributeurs soit 21028 données
Format	Base Access (.mdb) gérée sous l'interface FNAT et SIG (.tab)
Etendue temporelle	1990-2012 pour les espèces
Généalogie (méthode d'acquisition)	Grille kilométrique 2x2km selon système français RGF93 Lambert 93
Emprise	Région Haute-Normandie
Résolution spatiale (cas SIG)	-
Fréquence d'actualisation	Régulière



La cellule permanente de l'OBHN est cofinancée par l'UE L'Europe s'engage en Haute-Normandie



Groupe Mammalogique Normand





MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR

Méthode de calcul	<p>Sur la base des données récoltées par les observateurs du Groupe Mammalogique Normand, d'autres structures associatives et certains organismes publics ainsi que sur la base de publications relatives aux espèces chassables, le GMN a réalisé une Liste Rouge des mammifères menacés en Haute-Normandie. Cette liste basée sur la méthodologie UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) conduit à classer les espèces haut-normandes par catégorie de menace.</p> <p>Les catégories de menace utilisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éteint (EX) : espèces éteintes au niveau mondial (prouvé scientifiquement) ; • Éteint à l'état sauvage (EW) : espèces qui ne survivent qu'en culture, qu'en captivité ou dans le cadre d'une population naturalisée ; • Régionalement éteint (RE) : espèces éteintes dans la région (non revues depuis 25 ans). • En danger critique d'extinction (CR) : espèces présentant un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage ; • En danger (EN) : espèces présentant un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage ; • Vulnérable (VU) : espèces présentant un risque élevé d'extinction à l'état sauvage ; • Quasi menacé (NT) : espèces ne remplissant pas les critères du groupe menacé (CR, EN, VU) mais proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ; • Préoccupation mineure (LC) : espèces ne remplissant pas les critères des catégories précédentes (CR, EN, VU, NT). Cette catégorie regroupe les espèces communes, répandues et courantes pour lesquelles le risque d'extinction est faible ; • Données insuffisantes (DD) : espèces pour lesquelles l'évaluation n'a pas été faite en raison du manque d'informations ; • Non applicable (NA) : espèces pour lesquelles l'évaluation d'après les critères UICN n'est pas possible à un niveau régional. Il s'agit essentiellement des taxons introduits ou erratiques. • Non évalué (NE) : espèces n'ayant pas encore été confrontées aux critères.
Date de création	2013
Date de diffusion	2014
Référent (s) technique/scientifique (valeur)	<p>Coordinateurs : RIDEAU Christophe & LEBOULENGER François (Groupe Mammalogique Normand)</p> <p>Comité d'évaluation : CHEYREZY Thomas, GOURVENNEC Anthony, LEBOULENGER François, LUTZ Sébastien, MARCHALOT François, NICOLLE Loïc, POIRIER Vincent, RIDEAU Christophe.</p>
Fréquence d'actualisation de l'indicateur	5 ou 10 ans
Contact OBHN	obhn@hautenormandie.fr
Référencement	LEBOULENGER F. (coord.), RIDEAU C. (coord.), 2013. Liste rouge des Mammifères de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Groupe Mammalogique Normand. 8p.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe Mammalogique Normand (1988 & 2004) – Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition. 1ère & 2ème édition, GMN, 276 et 306 p.

Temple, H.J. & Terry, A. [coord.] (2007). The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48 p.

UICN (2001). Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni). [en ligne]. URL : www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html

UICN (2003). Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni). [en ligne]. URL : www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html

UICN France (2011). Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France. [en ligne]. URL : www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine. UICN France, 11 p. [en ligne]. URL : www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html

UICN International Liste rouge mondiale <http://www.iucnredlist.org/>